

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mercredi,
26 mai 2010 à 19h30 au Centre communautaire de Luskville située au 2024, route 148, Pontiac à
laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant les conseillers, Roger Larose, Lynne
Beaton, Jim Coyle et Inès Pontiroli.

ABSENCE MOTIVÉE : Brian Middlemiss, conseiller.

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général et son adjointe.

Ouverture de la séance à 19h35.

10-05-200-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Chef pompier
3. Code d'éthique
4. Dossier disciplinaire
5. Inspection - installation septique
6. Réclamation – Northern Watertek
7. Pavage – chemins Cedarvale, Panorama et McCaffrey
8. Achat du moulin à Quyon
9. Levée de la séance

Il est

Proposé par Lynne Beaton
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

10-05-201-1

DESCRIPTION DES TÂCHES – CHEF POMPIER

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter la description de tâches du chef pompier, tel que rédigé (voir document
en annexe).

Adoptée

10-05-202-1

PROPOSITION CONTRACTUELLE – CHEF POMPIER

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le document « contrat d'emploi – chef pompier » et le soumette au chef pompier pour discussion et signature, si accepté (voir document en annexe).

Adoptée

10-05-203-1
CODE D'ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac désire se munir d'un code d'éthique pour l'ensemble de ses employés;

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité adopte le document intitulé « Code d'éthique » tel que soumis.

Adoptée

10-05-204-1
CODE DE CONDUITE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se munir d'un code de conduite pour ses employés;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac adopte le document intitulé « Code de conduite des employés ».

Adoptée

10-05-205-1
MESURES DISCIPLINAIRES – STÉPHANE TREMBLAY

CONSIDÉRANT les gestes posés par M. Stéphane Tremblay lors de la réunion publique du 11 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE lesdits gestes posés l'ont été à l'encontre d'un élu municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que ces gestes sont inacceptables de la part d'un employé municipal;

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité congédie M. Stéphane Tremblay à titre de pompier volontaire et avise le chef, M. Tom Howard qu'il devra s'assurer que tout l'équipement qui appartient à la municipalité lui soit remis dans les meilleurs délais et d'aviser M. Tremblay qu'il n'a plus accès aux édifices municipaux qui ne sont pas de notion publiques (garages, casernes, etc.).

AMENDEMENT

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par

ET RÉOLU QUE la municipalité de Pontiac impose à M. Stéphane Tremblay une suspension d'un mois avec probation de 6 mois à titre de pompier volontaire et de lui interdire dorénavant tout accès aux assemblées publiques du conseil

L'amendement n'ayant pas reçu de second, le vote est demandé sur la résolution principale et enregistré comme suit :

POUR

Jim Coyle
Roger Larose
Lynne Beaton
Dr Jean Amyotte

CONTRE

Inès Pontiroli

Adoptée sur division

10-05-206-1

ACCÈS AUX ASSEMBLÉES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE les gestes posés par M. Stéphane Tremblay lors de l'assemblée publique du 11 mai sont considérées comme des menaces à l'encontre d'un élu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que c'est inacceptable et qu'il y a lieu d'assurer que de tels événements se reproduisent;

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac avise M. Stéphane Tremblay qu'il lui est désormais interdit d'assister aux rencontres du conseil municipal et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Copie de cette résolution devra être transmise à la sécurité publique de la M.R.C.

Adoptée

10-05-207-1

PUBLICATION – VIDANGES – FOSSES SEPTIQUES

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QU'un budget de 500,00 \$ soit accordé pour la publication dans un journal d'information concernant l'éventuelle visite et des règles pour la vidange des fosses septiques.

Adoptée

10-05-208-1

NORTHERN WATERTEK

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise Me Michel Lafrenière à transférer le dossier de réclamation de Northern Watertek à la firme Perley-Robertson, Hill & McDougall pour actions.

Adoptée

10-05-209-1

PAVAGE – CHEMIN CEDARVALE

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse un appel d'offres selon les règles pour les travaux de pavage du chemin Cedarvale et qu'un devis soit préparé à cet effet.

Les offres devront être valides pour 90 jours.

Adoptée

10-05-210-1

PAVAGE – CHEMIN PANORAMA

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse un appel d'offres sur invitation selon les règles pour les travaux de pavage du chemin Panorama et qu'un devis soit préparé à cet effet.

Les offres devront être valides pour 90 jours.

Adoptée

10-05-211-1

PAVAGE – CHEMIN McCaffrey

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse un appel d'offres sur invitation selon les règles pour les travaux de pavage du chemin McCaffrey et qu'un devis soit préparé à cet effet.

Les offres devront être valides pour 90 jours.

Adoptée

10-05-212-1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 22h30 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Ré-adopté le 8 Juin 2010

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».